

Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ)

Phase préparatoire pour devenir projet-modèle de l'ODT

MANDAT MUSIQUE

RAPPORT FINAL

Yvonne Wespi, Philippe Chauvie

Mai 2007

Table des matières

1. Rappel du mandat et contenu du rapport	1
2. Procédure d'accréditation des Hautes Ecoles de Musique (HEM)	2
2.1. Historique	2
2.1.1. Les Hautes Ecoles Spécialisées de Suisse	2
2.1.2. Le domaine Musique de la HES-SO	4
2.2. Procédure d'accréditation et organe de reconnaissance	4
2.3. Situation actuelle	5
2.3.1. Accréditation en réseau du domaine Musique	5
2.3.2. Accréditation du Conservatoire de Neuchâtel	5
2.3.3. Position du Canton de Neuchâtel	6
2.3.4. Position du Réseau des Villes de l'Arc Jurassien	7
2.4. Questions ouvertes	7
2.4.1. Quels critères d'évaluation ?	7
2.4.2. Filialisation ?	7
2.4.3. Stratégie poursuivie par le comité stratégique HES-SO ?	7
3. Activité musicale dans l'Arc Jurassien	8
3.1. Introduction	8
3.2. Les grandes institutions	8
3.2.1. Conservatoire de musique neuchâtelois	8
3.2.2. Société d'Orchestre de Bienne	9
3.3. Forces / faiblesses	10
4. Enjeux et risques	11
4.1. Enjeux politiques, sociaux et économiques	11
4.1.1. Au niveau fédéral	11
4.1.2. Au niveau cantonal	11
4.1.3. Aux niveaux communal et régional	11
4.1.4. Au niveau des institutions	12
4.2. Conséquences possibles d'une non-reconnaissance de la HEM neuchâteloise	12
5. Propositions pour une consolidation de la formation professionnelle musicale dans l'Arc Jurassien	13
5.1. Introduction	13
5.2. Apports d'un rapprochement entre Conservatoire de musique neuchâtelois et Société d'Orchestre de Bienne	13
5.3. Collaboration des villes de l'Arc Jurassien	14
6. Conclusion	15
7. Annexes	16

1. Rappel du mandat et contenu du rapport

Le Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ) a obtenu le soutien de l'Office fédéral du développement territorial pour la phase préparatoire d'un projet modèle dans le cadre du soutien de la Confédération à des projets modèles de la politique des agglomérations. Le projet du RVAJ comprend plusieurs thématiques, dont l'une consacrée au domaine de la musique et qui fait l'objet du présent mandat. L'étude porte sur la situation actuelle de la musique professionnelle dans l'Arc Jurassien, en relation avec le projet d'accréditation du Conservatoire de musique neuchâtelois en tant que Haute Ecole de Musique dans le cadre de la HES-SO.

L'objectif de la présente étude est la formulation de propositions pour promouvoir les complémentarités entre institutions existantes dans l'Arc Jurassien, afin d'assurer des structures performantes à l'échelle de l'Arc Jurassien. Les propositions devant tenir compte en particulier de la combinaison possible entre site de formation professionnelle (Haute Ecole de Musique à Neuchâtel) et orchestre professionnel (Société d'Orchestre de Bienne).

Le présent rapport est basé sur une recherche documentaire ainsi que sur une série d'entretiens. Une première rencontre le 15.12.07 avec les membres du bureau du RVAJ a permis de préciser l'objectif de l'étude tel que défini ci-dessus.

Pour bien comprendre la situation actuelle, le rapport retrace la mise en place des Hautes Ecoles Spécialisées en Suisse et l'état actuel des demandes d'accréditation des filières du domaine Musique en Suisse occidentale. La teneur hautement politique du dossier nous a amené à interviewer moins de personnes que prévu initialement. Aussi le rapport soulève plusieurs questions auxquelles il est difficile de répondre à ce jour étant donné la complexité du dossier, entre autres pour les raisons suivantes :

- les critères définitifs pour la reconnaissance des filières au niveau fédéral ne sont pas encore connus;
- les stratégies cantonales et celles du comité stratégique de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale en vue d'une accréditation en réseau du domaine Musique semblent, elles aussi, encore en discussion actuellement.

Le rapport présente un tableau des enjeux actuels et des avantages possibles liés à un éventuel rapprochement entre la partie professionnelle du Conservatoire de musique neuchâtelois et la Société d'Orchestre de Bienne, qui abrite le seul orchestre professionnel de l'Arc Jurassien.

En conclusion, on trouvera une esquisse de proposition pour une consolidation de la formation professionnelle musicale dans l'Arc Jurassien.

2. Procédure d'accréditation des Hautes Ecoles de Musique (HEM)

Afin de bien situer le contexte actuel de la formation musicale professionnelle en Suisse romande, et plus particulièrement dans l'Arc Jurassien, nous retraçons ci-dessous la naissance des Hautes Ecoles Spécialisées (HES) et la reconnaissance des filières, dont celles de la musique (dont les premières reconnaissances en Suisse romande remontent à 2003, d'autres étant en cours à ce jour).

2.1. Historique

2.1.1. Les Hautes Ecoles Spécialisées de Suisse

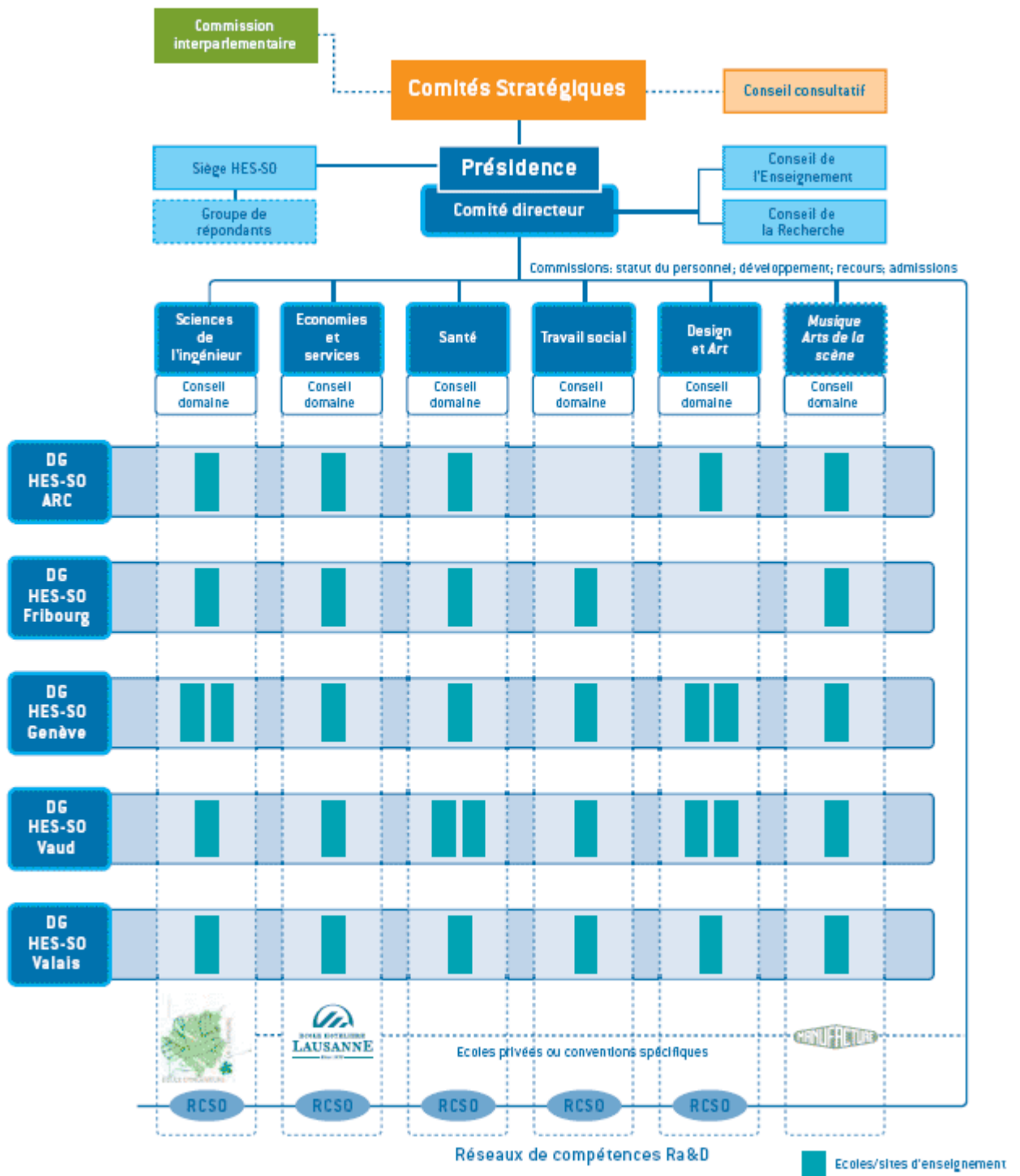
Au début des années 90, la Confédération entreprenait de réorganiser la formation tertiaire (niveau universitaire et hautes écoles spécialisées). Suite au processus mis en place, la Suisse compte aujourd'hui 7 Hautes Ecoles Spécialisées (HES) :

- la Haute école spécialisée bernoise - Berner Fachhochschule (BFH);
- la Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW);
- la Fachhochschule Zentralschweiz (FHZ);
- la Fachhochschule Ostschweiz (FHO);
- la Zürcher Fachhochschule (ZFH);
- la Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI);
- la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

Cette dernière a été ouverte en 1998, après que la Conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de Suisse romande et du Tessin (CRFP) ait décidé, en 1994, de la création d'**une seule HES pour la Suisse occidentale**. Elle comporte alors 3 domaines de formation : les sciences de l'ingénieur, l'économie et les services, et les arts appliqués. La HES-SO a connu **une augmentation très importante de ses effectifs depuis son ouverture**. Le nombre d'étudiants est passé de 4'234 en 1998 à plus de 12'000 à la rentrée 2006/2007. Aux 3 premiers domaines de formation sont venus s'ajouter les formations de la santé, du travail et celui de la musique et des arts de la scène (voir schéma page suivante).

Les écoles de la HES-SO sont situées sur 31 sites dans les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.

Schéma 1 : Organisation de la HES-SO



(Source : www.hesso.ch)

2.1.2. Le domaine Musique de la HES-SO

En février 2002, le projet de *Haute école de musique de Suisse occidentale* est lancé et les sites romands (Conservatoire de Genève, Conservatoire de Lausanne, Conservatoire supérieur et Académie Tibor Varga (VS), Institut Jacques Dalcroze (GE), Ecole de Jazz et Musiques Actuelles (VD), Conservatoire de Fribourg et Conservatoire de Neuchâtel) sont invités à déposer individuellement, selon la procédure en vigueur (voir 2.2), une demande de reconnaissance de leurs filières. Les conservatoires de Genève et de Lausanne obtiennent la reconnaissance de leurs filières (accréditation) en 2003.

Le projet *d'intégration de la musique au sein de la HES-SO* débute en 2005, sous la forme d'un nouveau domaine de formation (appelé domaine Musique). C'est le comité stratégique de la HES-SO¹ qui conduit le dossier d'une formation musicale HES multisites en réseau. Les gouvernements et parlements cantonaux ont été informés de cette option claire en direction de l'organisation en réseau du domaine.

2.2. Procédure d'accréditation et organe de reconnaissance

C'est la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) qui, en tant qu'autorité de contrôle, définit dans un premier temps la mission des HEM ainsi que les critères d'accréditation dans son "Profil des hautes écoles de musique (HEM)" du 10 juin 1999. Les conservatoires de Genève et de Lausanne sont accrédités sur cette base par la CDIP en 2003.

Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les Hautes Ecoles Spécialisées (LHES) au 1^{er} juillet 2005, la compétence de reconnaissance des filières d'études des hautes écoles est entre les mains de la Confédération. La nouvelle instance de reconnaissance est le Département fédéral de l'économie, et plus précisément l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

La finalité de l'accréditation se traduit par l'autorisation de délivrer des titres selon un seul et unique standard de reconnaissance suisse. Dès la rentrée 2006, l'ensemble des filières soumises à la LHES sont organisées selon le modèle de Bologne et proposent des cursus de bachelor aux nouveaux étudiants. Le bachelor correspond au diplôme finalisant le premier cycle des études de l'enseignement supérieur. Ainsi, les filières reconnues du domaine Musique délivreront-elles des Bachelor of Arts HES-SO. Les programmes master (diplôme finalisant le **deuxième cycle**) du domaine Musique doivent, quant à eux, encore être reconnus par l'OFFT. Il importe de relever ici le cas spécial de la musique en ce qui concerne la durée des études : en effet, il est acquis qu'en raison de la complexité de la discipline, le bachelor de 3 ans n'est pas qualifiant et que tous les étudiants en musique doivent par conséquent avoir accès à un complément master de deux ans, ce qui est contraire à ce qui se passe dans les autres domaines d'études de la HES-SO où il est prévu de développer l'offre master de façon minimale et prudente².

¹ Voir composition du comité stratégique de la HES-SO en Annexe 2

² Information donnée par Mme A.-C. Lyon, présidente du comité stratégique HES-SO, à l'occasion d'une conférence de presse de la HES-SO le 14.09.06

La procédure d'accréditation comporte aujourd'hui les étapes suivantes :

- chacun des sites procède à son auto-évaluation;
- la demande d'accréditation est déposée par le canton à la HES-SO;
- la HES-SO dépose les demandes d'accréditation HES à l'OFFT pour un premier examen, réalisé avec une agence d'accréditation externe (les écoles peuvent elles aussi proposer une agence).

L'accréditation HES est renouvelée tous les 7 ans.

2.3. Situation actuelle

2.3.1. Accréditation en réseau du domaine Musique

Le Conseil du domaine Musique de la HES-SO³ préconise l'accréditation en réseau de l'ensemble du domaine, avec une répartition géographique des différentes filières⁴. Les sites vaudois et genevois étant déjà accrédités (à l'exception du jazz), l'intégration des sites neuchâtelois, valaisan et fribourgeois pourrait se faire selon un niveau et un volume appropriés, en passant éventuellement par une étape de filialisation, c'est-à-dire que la conduite des programmes bachelor pourrait être déléguée aux 3 sites en attente, mais sous la responsabilité des 2 sites reconnus et avec la garantie d'une autonomie d'organisation locale.

Durant les deux dernières années, les représentants des 5 sites ont travaillé en concertation pour élaborer ensemble un programme comportant, entre autres, une répartition des instruments, des niveaux de formation et des effectifs dans les 5 sites. Tous les sites ont utilisé la même grille d'évaluation provenant d'une agence européenne pour l'auto-évaluation de leurs filières.

Une demande d'accréditation présentant l'ensemble du domaine constitué et visant les filières non reconnues, devrait en principe être déposée par la HES-SO courant 2007 à l'OFFT.

2.3.2. Accréditation du Conservatoire de Neuchâtel

En juin 2006, le Conseil d'Etat neuchâtelois confirmait sa position concernant l'accréditation HES du Conservatoire neuchâtelois : celle-ci n'est pas prioritaire et ne devrait pas être poursuivie. Cependant, le Grand Conseil en décidait autrement à sa séance du 27 juin 2006 en acceptant par 59 voix contre 45 la poursuite des démarches en vue de l'accréditation HES.

Suite à la non-reconnaissance de ses filières en 2003, le Conservatoire de musique neuchâtelois a donc refait son auto-évaluation comme le demande la procédure d'accréditation. Le Canton de Neuchâtel informait dans un communiqué du 25 janvier 2007 qu'il "attend désormais que les autorités de la Haute

³ Voir composition du conseil du domaine Musique de la HES-SO en Annexe 3

⁴ On dénombre 5 filières dans le domaine Musique, menant aux diplômes suivants :

- Filière I : diplôme d'enseignement vocal et instrumental
- Filière II : diplômes d'interprétation
- Filière III : diplôme de maître de musique
- Filière IV : diplômes de direction d'orchestre et de chœur
- Filière V : diplômes spéciaux (composition, théorie)

Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) se déterminent sur les suites du processus à mettre en place conjointement avec les cantons partenaires du Domaine musique".

Dans son nouveau dossier, le Conservatoire de musique neuchâtelois aura dû tenir compte en particulier des éléments pour lesquelles il ne remplissait pas les conditions dans sa première tentative d'accréditation, à savoir :

1. taille de l'école (nombre d'élèves) insuffisante;
2. aucune distinction structurelle;
3. environnement professionnel et culturel non approprié;
4. formation continue de moindre ampleur;
5. pas de concept ni d'activité de recherche;
6. absence de mention de collaboration nationale et internationale dans le cahier des charges des directeurs;
7. dotation très faible des bibliothèques.

Il semble que ce soient surtout les points 1 (masse critique du nombre d'étudiants) et 3 (insertion dans un milieu culturel approprié) qui ont contribué au rejet de la candidature neuchâteloise.

Concernant le point 3, il avait été reproché au Conservatoire de musique neuchâtelois de ne pas disposer d'un environnement professionnel et culturel approprié pour une haute école de musique étant donné que ni la ville de Neuchâtel et ni la ville de la Chaux-de-Fonds ne possèdent d'orchestre professionnel. Pour répondre à cette critique, le Conservatoire de musique neuchâtelois a défini, dans son nouveau projet, son environnement relatif à des places de stages en orchestre par la collaboration avec des orchestres de l'Arc lémanique, en l'occurrence l'Orchestre de Chambre de Genève, l'Orchestre de la Suisse Romande et l'Orchestre de Chambre de Lausanne, avec lesquels des collaborations sont déjà en cours. Concernant l'Arc Jurassien, la Société d'Orchestre de Bienne propose régulièrement des offres de stages et les étudiants du Conservatoire neuchâtelois en ont déjà bénéficié, mais cette collaboration n'a pas été retenue spécifiquement dans le nouveau dossier d'accréditation.

2.3.3. Position du Canton de Neuchâtel

La candidature du Conservatoire de musique neuchâtelois prévoit l'intégration du site neuchâtelois dans le réseau de Suisse occidentale. Selon le directeur du Conservatoire de musique neuchâtelois, le "salut de la formation professionnelle neuchâteloise passe uniquement par la HES-SO : un domaine Musique constitué d'une entité intercantonale sur 5 sites, avec une répartition des filières et des spécialisations, et un plan d'étude unique."

Cependant, il semblerait qu'au niveau du Canton on ait opté pour une accréditation séparée du site neuchâtelois, s'il faut croire les propos de la Conseillère d'Etat en charge du Département de l'éducation, de la culture et des sports du Canton de Neuchâtel, relevés dans le dernier Numéro de "Nuances", la revue du Conservatoire de Lausanne, consacré au thème des HEM⁵.

⁵ « Le Grand Conseil neuchâtelois a donné mandat au Conseil d'Etat de tenter l'accréditation séparée, et nous avons confiance dans cette voie. Nous sommes actuellement en phase d'auto-évaluation selon les grilles de l'OFFT et attendons le rapport des experts pour définir notre position. Il ne s'agit que d'une étape parmi d'autres dans un long processus ». Nuances, 22/2007, p. 5

2.3.4. Position du Réseau des Villes de l'Arc Jurassien

Le RVAJ déplore pour sa part l'option prise par le Conservatoire de musique neuchâtelois en ce qui concerne la collaboration avec des orchestres professionnels. Une collaboration étroite avec la Société d'Orchestre de Bienne, seul orchestre professionnel de l'Arc Jurassien, permettrait un meilleur ancrage de la formation professionnelle musicale au niveau de l'Arc Jurassien dans son ensemble.

2.4. Questions ouvertes

A l'heure actuelle, des questions importantes sont en attente de réponses :

2.4.1. Quels critères d'évaluation ?

Les critères définitifs de l'OFFT ne sont pas encore connus. On sait par contre que l'OFFT demande une régulation des effectifs du domaine Musique pour la Suisse romande : d'ici 2012, le nombre total d'étudiants devrait descendre à 1'000 pour l'ensemble de la Suisse romande (pour un effectif actuel de 1'250 étudiants sur l'ensemble des 5 sites)⁶.

2.4.2. Filialisation ?

Courant 2006, le comité stratégique de la HES-SO proposait aux trois cantons de Neuchâtel, Fribourg et Valais, dont les conservatoires ne sont pas encore accrédités, de mener une réflexion sur une filialisation éventuelle de leurs sites par rapport aux deux conservatoires reconnus. En clair, devenir une antenne / un satellite soit du Conservatoire de Lausanne, soit du Conservatoire de Genève. En ce qui concerne le Conseil d'Etat neuchâtelois, il n'est pas favorable à cette idée⁷. La question reste ouverte pour le moment.

2.4.3. Stratégie poursuivie par le comité stratégique HES-SO ?

Une séance du comité stratégique de la HES-SO aura lieu le 26 avril 2007, à laquelle sont conviés les directeurs des 5 conservatoires romands. A ce jour, l'issue des discussions n'est pas prévisible.

⁶ A titre de comparaison, le nombre total d'étudiants dans les filières musique des grandes écoles de Suisse allemande s'élève à ce jour à 1'850 (selon les informations reçues de P. Wavre).

⁷ Voir procès verbal de la séance du 27 juin 2006 du Grand Conseil neuchâtelois.

3. Activité musicale dans l'Arc Jurassien

3.1. Introduction

Avant d'en venir aux enjeux que l'on sent déjà se dessiner à la lecture de ce qui précède, nous souhaitons nous arrêter brièvement sur l'activité musicale dans l'Arc Jurassien, les rôles des deux grandes institutions que sont le Conservatoire de musique neuchâtelois et la Société d'Orchestre de Bienne, et relever quelques éléments de forces/faiblesses.

L'activité musicale dans l'Arc Jurassien se caractérise par sa multiplicité, sa très grande variété et son extrême vitalité. Les sites internet de Bienne, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds⁸ donnent une image du foisonnement d'activités existantes, allant de la musique classique à la musique contemporaine, avec de nombreuses productions par saison, dont la qualité peut être qualifiée de bonne à excellente suivant les formations. A noter que cette activité musicale s'enrichit également, aujourd'hui, de l'apparition de nouvelles activités sortant du créneau musical *stricto sensu*, nées d'échanges avec d'autres domaines culturels. Cette force de proposition est très importante en particulier au sein de la jeune génération.

Hormis les nombreux orchestres et des exemples de grande qualité, largement reconnus dans les milieux musicaux, tels que : le Nouvel Ensemble Contemporain de La Chaux-de-Fonds, le Festival des Jardins Musicaux de Cernier, dans le Val-de-Ruz, le Festival du Jura, les stages en orchestre proposés par la Société d'Orchestre de Bienne, pour ne citer que les plus connus, l'Arc Jurassien dispose également de plusieurs écoles de musique dispensant un enseignement musical de base au niveau local, et contribuant aussi aux activités musicales de toute la région.

Quant au Conservatoire de musique neuchâtelois, il contribue clairement à une émulation dans le domaine musical.

3.2. Les grandes institutions

3.2.1. Conservatoire de musique neuchâtelois

Les conservatoires de musique de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ont été créés en 1917, respectivement en 1927. La loi sur le Conservatoire neuchâtelois du 15.12.1981 a fait de ce dernier un établissement de droit public comprenant deux écoles, soit le Conservatoire de musique de Neuchâtel et le Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds/Le Locle. Elle prévoyait en outre une prise en charge des dépenses annuelles de l'institution à 50% par l'Etat et à 50% par les 3 villes et les 59 autres communes. Cette même loi a précisé le rôle et les buts de l'institution, à savoir :

- l'enseignement de la musique en vue de former des musiciens professionnels et amateurs;
- le développement de la culture musicale du canton.

⁸ institutions actives dans le domaine de la musique,

à Bienne et dans la région : <http://www.biel-bienne.ch/ww/fr/pub/loisirs/culture/musique.cfm>,

à Neuchâtel : <http://www.neuchatelville.ch/profils/decouverte.asp/1-0-11340-5001-1000-2-0/2-0-1340-5001-1000-2-0/>

à La Chaux-de-Fonds : <http://www.chaux-de-fonds.ch/fr/culture/default.asp>

En 1995, le Grand Conseil adopte une nouvelle loi sur le Conservatoire neuchâtelois qui fait de celui-ci un établissement cantonal et dégage les 62 communes de toutes obligations financières à son égard.

La nouvelle loi sur le Conservatoire de musique neuchâtelois adoptée par le Grand Conseil le 27 juin 2006, et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007, entraîne une simplification des structures, en réunissant dans une structure cantonale unique deux écoles de musique distinctes, et en séparant clairement l'enseignement amateur et l'enseignement professionnel, ainsi que l'exige la Confédération pour les structures d'encadrement de la formation professionnelle. Dans une disposition transitoire (Art. 16, al. 1), la loi prévoit en outre que l'enseignement professionnel dispensé dans le cadre du Conservatoire de musique neuchâtelois prendra fin au plus tard à la fin de l'année académique 2010-2011, ceci dans la perspective de son possible rattachement à une haute école.

Aujourd'hui, le Conservatoire neuchâtelois dispense un enseignement non-professionnel à plus de 2'000 élèves sur deux sites principaux (Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds) et sur 14 sites secondaires. Les classes professionnelles regroupent quant à elles quelque 150 étudiants.

3.2.2. Société d'Orchestre de Bienne

La Société d'Orchestre de Bienne (SOB) a été formée en 1969 par plusieurs formations orchestrales qui se sont réunies pour donner naissance à l'Orchestre symphonique de Bienne. Aujourd'hui, l'Orchestre symphonique de Bienne est le seul orchestre symphonique professionnel et permanent sur l'axe allant de Lausanne à Bâle. Il compte 48 musiciens et donne des concerts dans l'ensemble de l'Arc Jurassien. Il a également la fonction d'orchestre d'opéra au sein du Théâtre Bienne/Soleure, mandat correspondant à la moitié des services de l'orchestre. Son répertoire couvre la période allant de l'époque baroque jusqu'au 19^{ème} siècle, avec un accent particulier sur le répertoire classique et pré-romantique. Depuis ses débuts, l'Orchestre symphonique de Bienne s'illustre aussi par un intérêt marqué pour la musique contemporaine.

L'Orchestre symphonique de Bienne est très ouvert à des collaborations avec d'autres orchestres et des demandes émanant de conservatoires de musique. Parmi les projets en cours, on peut nommer ses collaborations avec l'Orchestre de chambre de Neuchâtel, l'Orchestre symphonique du Jura, la Société philharmonique de Bienne, l'Orchestre symphonique des jeunes;sa participation au Festival Murten Classics en 2006;etc. La SOB est également reconnue pour ses efforts importants dans la promotion des jeunes musiciens, puisqu'elle offre depuis 25 ans des possibilités de formation aux jeunes musiciens au sein de son orchestre : une quinzaine de stages de saison et plus de 20 stages annuels (stages d'orchestre ouverts aux étudiants de tous les conservatoires);la SOB collabore aussi activement avec la Fondation Suisse pour la promotion des jeunes musiciens d'orchestre SON.

Le rayonnement international de la SOB est encore un peu faible mais devrait augmenter peu à peu grâce au réseau que met en place l'actuel directeur de l'orchestre. Sur le plan national, l'Orchestre symphonique de Bienne a une ambition régionale et vise une augmentation du nombre de ses concerts dans l'ensemble de l'Arc Jurassien, c'est-à-dire au-delà des frontières cantonales qui sont parfois ressenties un peu trop fortement...

3.3. Forces / faiblesses

Parmi les premières forces citées viennent la très grande diversité d'activités, y compris les nombreuses activités de niche. Cependant, ce dynamisme a aussi son revers de médaille, en créant une forte concurrence entre les activités, amenant certaines à lutter pour leur survie.

La présence du Conservatoire est reconnue comme stimulant l'émulation au niveau musical et au niveau de la création. Avec ces (plus de) 80 ans d'histoire il a contribué largement à la naissance et au maintien d'une réelle culture musicale et à la richesse de la programmation musicale régionale - seul ou avec des institutions partenaires : festivals, saisons, orchestres, salles,...

La présence d'un orchestre professionnel reconnu à Bienne amène aussi un certain "tourisme" d'un public de concerts de Berne vers Bienne. Mais une grande institution, telle que l'orchestre symphonique de Bienne, demande aussi une concentration des moyens financiers communaux. Par ailleurs, comme tous les orchestres classiques, la SOB doit faire face elle aussi à un probable effritement progressif de son public dont la moyenne d'âge tend à augmenter.

4. Enjeux et risques

4.1. Enjeux politiques, sociaux et économiques

4.1.1. Au niveau fédéral

Au niveau fédéral, on insiste sur une concentration des sites de l'enseignement professionnel de la musique. Le chiffre énoncé par l'OFFT (1'000 étudiants en musique en Suisse romande d'ici 2012) met d'ores et déjà les conservatoires romands sous pression et engendrera une vive concurrence.

Le Conseil fédéral a en outre décidé de réduire l'augmentation annuelle du crédit FRI (Formation, Recherche et Innovation) pour la période 2008-2011. Une diminution du taux de participation de la Confédération au financement de la formation professionnelle et des HES est donc à craindre.

4.1.2. Au niveau cantonal

Au niveau cantonal, la volonté de maintenir une formation professionnelle et donc des institutions dans une région dite périphérique se heurte à la volonté de concentration émanant de la Confédération. Mais plus encore, ce sont les enjeux financiers autour de la demande d'accréditation ou non du Conservatoire de musique neuchâtelois qui ont nourri les débats au sein du Grand Conseil neuchâtelois : le coût d'une HEM (avec des salaires qui devront être revus à la hausse pour correspondre aux salaires HES) n'est pas compatible, pour certains, avec le souhait d'économies structurelles.

A contrario, les tenants d'une accréditation HES du Conservatoire de musique neuchâtelois argumentent en relevant l'importance d'une institution de formation professionnelle, non seulement pour maintenir une activité culturelle riche et dynamique dans la région, mais également pour contribuer au tissu économique de la région. Car une région périphérique doit miser sur des atouts en termes de qualité de vie, de tissu de formation et de lien social et culturel pour maintenir et attirer des entreprises et des habitants.

A noter également les craintes émises par certains concernant une éventuelle diminution du pouvoir décisionnel (déficit démocratique) du Canton en cas d'accréditation en réseau, voire éventuellement de filialisation du Conservatoire neuchâtelois.

Il faut relever aussi l'importante concurrence que se livrent les cantons dans le dossier HES.

Dans ce contexte, une éventuelle collaboration intercantonale de l'Arc Jurassien dans le dossier HEM neuchâteloise paraît difficile à mettre en place. En tous les cas elle nécessiterait des discussions approfondies entre les partenaires concernés.

4.1.3. Aux niveaux communal et régional

En ce qui concerne les villes et communes, elles ne sont pas consultées dans le cadre du processus d'accréditation des HEM, puisque ces dernières relèvent entièrement des niveaux cantonal et fédéral pour leur financement. Les villes interviennent par contre dans le financement des orchestres. De ce point de vue là, elles ont donc tout intérêt à se positionner clairement sur le plan politique et sur ce qu'elles veulent offrir à leurs habitants en termes de musique et de culture, et à rechercher le dialogue et des collaborations possibles avec les cantons.

L'enjeu majeur pour les villes et communes de l'Arc Jurassien, qui souhaitent faire reconnaître l'ensemble de l'Arc Jurassien comme une entité de quelque 220'000 habitants, soit l'équivalent d'une grande ville de Suisse, réside précisément dans la collaboration : dépasser les structures et les frontières communales

et cantonales en instaurant des projets de collaborations et de mises en réseau à dimension régionale (intercantonale). Là encore, l'enjeu financier est confronté à celui de l'attractivité puisqu'il faut chercher à diminuer les charges sans affecter la qualité ni la quantité des prestations.

4.1.4. Au niveau des institutions

En ce qui concerne le Conservatoire de musique neuchâtelois, l'enjeu principal consiste bien sûr en l'obtention de l'accréditation HES, et en corollaire, au maintien d'une masse critique du nombre d'étudiants professionnels.

Pour ce qui est de la Société d'Orchestre de Bienne, l'enjeu premier est là aussi financier : un orchestre symphonique classique a des effectifs importants et des besoins financiers élevés. Par ailleurs, on observe aujourd'hui, comme on l'a vu plus haut, un certain "effritement" du public (la majorité des auditeurs de concerts symphoniques sont âgés de 50 ans et plus, et la génération suivante fréquente moins de concerts classiques). On a pu constater aussi que, dans l'ensemble, les trois quarts des auditeurs de concerts symphoniques ont joué ou jouent d'un instrument. Il faut donc que les jeunes aient la possibilité de pratiquer la musique pour devenir des auditeurs actifs...

Il est donc très important de ne pas négliger les liens existants entre tous les niveaux de formation et types d'activités musicales : si les musiciens amateurs bénéficient directement de l'émulation induite par la formation de musiciens professionnels, ces derniers trouvent aussi de nombreux débouchés dans l'activité musicale locale. Et les amateurs "éclairés" formeront quant à eux une grande partie du public des musiciens professionnels, qu'ils soient classiques ou contemporains.

4.2. Conséquences possibles d'une non-reconnaissance de la HEM neuchâteloise

Si la demande d'accréditation du Conservatoire de musique neuchâtelois venait à être refusée, les conséquences possibles seraient :

- la disparition, à terme, de la formation musicale professionnelle dans l'Arc Jurassien, entraînant un exode des étudiants et de nombreux professeurs de classes professionnelles, et par-là même une diminution de qualité qui pourrait se répercuter jusqu'au niveau non professionnel;
- un affaiblissement de la programmation musicale régionale et la disparition de certains événements musicaux de haut niveau, voire une diminution de l'attractivité socio-culturelle de la région;
- une perte de notoriété pour le Conservatoire;
- un allègement, à terme, des charges du Conservatoire;
- des charges pour maintenir ouvertes les classes professionnelles jusqu'à la fin de l'année académique 2010-2011, ainsi que le stipule la nouvelle loi sur le Conservatoire de musique neuchâtelois (Art. 16), pour un diplôme non reconnu...;
- des versements annuels par le Canton aux cantons "importateurs" d'étudiants neuchâtelois dans leur HEM (selon l'accord AHES, actuellement le montant à payer s'élève à CHF 26'400 par étudiant), ainsi que des versements à la HES-SO;
- une éventuelle augmentation des coûts pour "importer" des prestations musicales.

Un retard dans le processus d'accréditation pourrait déjà avoir des répercussions dès l'automne 2007, avec le départ éventuel de professeurs et d'étudiants vers des HEM accréditées.

5. Propositions pour une consolidation de la formation professionnelle musicale dans l'Arc Jurassien

5.1. Introduction

Dans le contexte d'incertitude régnant actuellement par rapport à un enseignement professionnel HEM (ou non) au niveau de l'Arc Jurassien, la proposition d'un rapprochement entre Conservatoire de musique neuchâtelois et Société d'Orchestre de Bienne a cela d'intéressant qu'elle permettrait un certain ancrage de la formation professionnelle au niveau de l'Arc Jurassien. Les étudiants en classes professionnelles auraient un orchestre professionnel pour ainsi dire "sous la main", et l'Orchestre symphonique de Bienne pourrait lui aussi s'assurer un certain nombre de (nouveaux) débouchés dans l'Arc Jurassien.

Un certain équilibre géographique entre les (futurs) HEM de Suisse occidentale pourrait aussi se dessiner par cette solution, plutôt que par celle envisagée par le Conservatoire de musique neuchâtelois qui souhaite se tourner vers des orchestres professionnels de l'Arc lémanique pour les stages en orchestre de ses étudiants professionnels (et contribuerait ainsi à une forme de concentration sur l'Arc lémanique...).

Mais ces propositions et hypothèses n'ont de sens et d'intérêt que si le Conservatoire neuchâtelois obtient son accréditation HES. Dans ce cas un rapprochement entre les deux institutions permettrait sans doute une certaine consolidation de la formation professionnelle musicale au niveau de l'Arc Jurassien.

Partons donc de l'hypothèse que le Conservatoire de musique neuchâtelois obtienne son accréditation HES et voyons ce que pourrait apporter un rapprochement entre les deux institutions.

5.2. Apports d'un rapprochement entre Conservatoire de musique neuchâtelois et Société d'Orchestre de Bienne

Une collaboration avec la Société d'Orchestre de Bienne permettrait au Conservatoire de musique neuchâtelois de répondre au critère d'un environnement professionnel et culturel exigé pour une HEM. Par cette collaboration, l'enseignement en classes professionnelles bénéficierait des avantages suivants :

- la possibilité pour les étudiants de pratiquer la musique d'ensemble "sur place", un élément jugé très important dans la formation musicale professionnelle.
- la présence d'un pool de musiciens professionnels "sur place", également très important pour le nécessaire équilibre entre instruments existants
- la possibilité de répondre rapidement à l'exigence de grands regroupements ponctuels (orchestre symphonique)
- la possibilité de disposer d'importantes infrastructures culturelles (orchestre professionnel, opéra).

Quant à l'Orchestre Symphonique de Bienne, cette collaboration lui apporterait les avantages suivants :

- une meilleure pénétration au niveau de l'Arc Jurassien
- une meilleure reconnaissance en Suisse occidentale de par son rattachement officiel à une HEM
- un possible renouvellement de son public.

5.3. Collaboration des villes de l'Arc Jurassien

Si le financement du Conservatoire de musique se fait entièrement par le Canton de Neuchâtel (et, en cas d'accréditation HES, pour un tiers par la Confédération pour la partie HEM), le financement de la Société d'Orchestre de Bienne repose, quant à lui sur les recettes de concerts (pour près de 56 %), des subventions communales et cantonales (40 %) et des recettes diverses. La contribution de la Ville de Bienne s'élève à environ 20 %, tandis que la Conférence Culturelle Régionale contribue pour environ 4 %. Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble sur les coûts et le financement de la SOB.

Tableau 1 : **Coûts et financement de la Société de l'Orchestre de Bienne**⁹

	CHF	en % des charges	en % des produits	en % collectivités
Charges				
Charges salariales musiciens / administration	4'300'000	89.6 %	94.8 %	
Autres charges	500'000	10.4 %	11.0 %	
Coût total de l'orchestre	4'800'000	100.0 %	105.9 %	
Produits				
Recettes propres				
Recettes Concerts et chœurs	550'000	11.5 %	12.1 %	
Recettes Opéra	1'890'000	39.4 %	41.7 %	
Divers	268'000	5.6 %	5.9 %	
Total recettes propres	2'708'000	56.4 %	59.7 %	
Collectivités				
Ville de Bienne	930'000	19.4 %	20.5 %	50.9 %
Communes RKK	177'000	3.7 %	3.9 %	9.7 %
Canton de Berne	719'000	15.0 %	15.9 %	39.4 %
Total collectivités	1'826'000	38.0 %	40.3 %	100.0 %
Total produits	4'534'000	94.5 %	100.0 %	
Déficit	266'000	5.5 %	5.9 %	0.0 %

Dans une perspective de renforcement de l'activité musicale dans l'arc jurassien, on peut imaginer que l'orchestre de Bienne devienne "l'orchestre professionnel de l'Arc jurassien" (sans forcément changer sa raison sociale). Cela suppose d'une part que la SOB y trouve son intérêt et d'autre part que le Conservatoire de musique de Neuchâtel soit prêt à collaborer avec elle (sans forcément renoncer à ses collaborations avec d'autres orchestres de l'Arc lémanique). Nous avons montré au chapitre 5.2. les avantages qu'aurait une telle collaboration pour les deux institutions.

Si cette coopération entre le Conservatoire de musique et la SOB devait se concrétiser, les retombées seraient certainement positives pour l'activité musicale de l'ensemble de l'Arc Jurassien. Dans cette hypothèse, on pourrait envisager à terme que les villes du RVAJ (voire les cantons concernés)

⁹ Selon les chiffres obtenus du directeur administratif de la SOB (16.04.07). Le budget présente un déficit de K CHF 266. Par ailleurs, un assainissement des finances de la SOB est en cours.

contribuent - même modestement - au financement de la SOB. Dans ce cas, les critères possibles à combiner et à pondérer pourraient être les suivants :

1. population en prenant en compte la distance par rapport à la localisation de l'orchestre;
2. une pondération supplémentaire en fonction du nombre de prestations dans les différentes localités du RVAJ.

Dans la situation actuelle, il semble que les deux partenaires concernés - qui déploient leurs activités à quelques kilomètres de distance - cohabitent sans chercher de rapprochement. Cette situation risque d'être préjudiciable à l'activité de formation musicale (de base et professionnelle) et plus généralement à la culture musicale dans l'Arc Jurassien.

Le meilleur moyen pour permettre un éventuel rapprochement serait de mettre autour de la table les partenaires concernés, en priorité les deux institutions, mais aussi les services concernés des villes de Bienne et Neuchâtel et des cantons de Berne et Neuchâtel. Ce petit groupe devrait analyser le plus objectivement possible les avantages et inconvénients d'une collaboration. Si les avantages devaient l'emporter, il devrait ensuite fixer des objectifs et un agenda permettant de concrétiser ce rapprochement. Dans le cas contraire, il faudrait alors prendre acte du fait que les deux institutions poursuivent leurs activités de manière individuelle - mais souhaitons-le dans une bonne entente tout de même.

Dans le contexte actuel de relative insécurité pour le Conservatoire de musique de Neuchâtel, dans une moindre mesure de l'orchestre de Bienne, le RVAJ qui est intéressé, mais relativement neutre, pourrait prendre l'initiative d'organiser une première rencontre, puis le cas échéant jouer le rôle de modérateur des discussions telles qu'évoquées ci-dessus.

6. Conclusion

La condition *sine qua non* d'une collaboration entre Conservatoire de musique neuchâtelois et Société d'Orchestre de Bienne est l'accréditation HES du Conservatoire. Mais prévoir une collaboration entre les deux institutions pourrait être un atout intéressant dans le dossier d'accréditation, en ce sens qu'elle permettrait un meilleur ancrage de la formation professionnelle musicale dans l'Arc Jurassien. A contrario, la non accréditation et l'absence de collaboration pourraient conduire à un appauvrissement en cascade de la formation musicale, professionnelle tout d'abord, de base (écoles de musique) ensuite et finalement de la culture musicale en général.

Au stade actuel, le RVAJ a peu de prise sur les enjeux majeurs liés au dossier d'accréditation, mais peut-être est-il encore temps d'apporter des arguments et de rechercher les intérêts communs aux différents acteurs ? La responsabilité de la décision reviendra à l'Etat (cantonal et fédéral), mais les villes - qui jouent un rôle prépondérant en matière de culture - peuvent apporter une contribution à la préparation de ces décisions dont les retombées auront une influence sur l'ensemble de la vie culturelle et indirectement sur l'économie de l'Arc Jurassien.

Pour aller dans ce sens, nous proposons que le RVAJ (intéressé au problème, mais relativement neutre) suscite, voire provoque, la rencontre des acteurs concernés pour voir dans quelle mesure un dialogue pouvant déboucher sur une collaboration est possible.

7. Annexes

1. Liste des personnes interviewées et des documents et sites internet consultés
2. Liste des membres du comité stratégique HES-SO
3. Liste des membres du Conseil du domaine Musique de la HES-SO

Liste des personnes interviewées

René Michon	Directeur de la formation professionnelle du Conservatoire de musique neuchâtelois
Thomas Rösner	Chef titulaire de l'Orchestre Symphonique de Bienne, Directeur artistique de la Société d'Orchestre de Bienne
Eszter Gyarmathy	Déléguée à la culture, Service de la culture de la Ville de Bienne
Suzanne Béri	Cheffe du Service des affaires culturelles, Département de l'éducation de la culture et des sports, République et Canton de Neuchâtel
Pierre Wavre	Directeur général du Conservatoire de Lausanne, Département classique HEM, et Président de la Conférence des hautes écoles de musique suisses (CHEMS)

Documents et sites internet consultés

Documents

- Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) à partir de 2005, 12 juin 2003
- Canton de Berne : Ordonnance sur la Conférence culturelle régionale de Bienne (OCCR Bienne), 9 avril 1998
- Conservatoire de musique neuchâtelois (06.021) : Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur le Conservatoire de musique neuchâtelois, République et Canton de Neuchâtel, 10 mai 2006
- HE-Arc et domaine Musique HES-SO (06.022) : Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la Haute Ecole Arc et le domaine Musique HES-SO, République et Canton de Neuchâtel, 10 mai 2006
- HE-Arc et domaine Musique HES-SO (06.022) : Extraits du procès verbal de la séance du Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel du 27 juin 2006 (pp. 27-51)
- Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale, Plan financier de développement 2008-2011, HES-SO, 9 décembre 2005
- Loi sur le Conservatoire de musique neuchâtelois, adoptée par le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel le 27 juin 2006
- Nuances No 22, périodique du Conservatoire de Lausanne, février 2007
- Profil des hautes écoles de musique (HEM) du 10 juin 1999, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
- Rapport de la commission interdépartementale de contrôle des HES-SO et HES-S2 pour l'année 2006 au Grand Conseil genevois, 13 novembre 2006 (RD 659)
- Règlement transitoire des études Bachelor du Conservatoire de musique neuchâtelois, Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel, 15 novembre 2006
- Rentrée académique 2006 : des projets... et des soucis. Document de la conférence de presse du 14 septembre 2006, présidée par Mme A.-C. Lyon, présidente du Comité stratégique HES-SO
- Revue Musicale Suisse, décembre 2006, consacré au thème des orchestres professionnels

Sites internet

- www.hesso.ch Site de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO)
- www.kmhs.ch Site de la Conférence des Hautes Ecoles de Musique de Suisse (CHEMS)
- www.apcn.ch Site de l'Association des professeurs du Conservatoire de musique neuchâtelois
- www.ne.ch Site de la République et Canton de Neuchâtel (procès verbaux du Grand Conseil)

Liste des membres du comité stratégique HES-SO

PRESIDENTE :

Mme Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Département de la formation et de la jeunesse
Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne

MEMBRES :

M. Charles Beer
Conseiller d'Etat
Département de l'instruction publique
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6, Case postale 3925, 1211 Genève 3

Mme Sylvie Perrinjaquet
Conseillère d'Etat
Département de l'éducation, de la culture et des sports
Château, 2001 Neuchâtel

M. Michel Pittet
Conseiller d'Etat
Direction de l'économie et de l'emploi
Rue Joseph-Piller 13, Case postale, 1701 Fribourg

M. Bernhard Pulver
Conseiller d'Etat
Direction de l'instruction publique
Sulgeneckstrasse 70, 3005 Berne

M. Claude Roch
Conseiller d'Etat
Département de l'éducation, de la culture et du sport
Planta 3, 1951 Sion

Mme Elisabeth Baume-Schneider
Ministre
Département de la formation, culture et sports
Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont

Liste des membres du Conseil du domaine Musique de la HES-SO

Le Conseil de domaine, pour la période du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2007, est composé comme suit :

M. Philippe DINKEL	responsable
M. René MICHON	référent du réseau romand (de la filière) "pédagogie"
M. Pierre WAVRE	référent du réseau romand "interprétation"
M. Xavier BOUVIER	référent du réseau romand "Théorie"
Mme Monica BUCKLAND	coordinatrice du réseau "recherche"
Mme France FOURNET	coordinatrice du réseau "formation continue"